

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt
Et le treize février

À 19 h le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. EDON Dominique, Maire.

Etaient présents : AVIGNON Damien, CHAUSSEE Annick, COURTIN Elisabeth, DE MEYERE Patrick, EDON Dominique, GUEHO Sigrid, LAMY Christophe, PINCONNET Gilles, ROTTIER Corinne

Absents excusés : PATAULT Florie, MONTAROU Lionel, VOTAVA Nadine

Absents : néant

Secrétaire de séance : Mme Corinne ROTTIER conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme Florie PATAULT a donné son pouvoir à Mme Annick CHAUSSEE

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2020 le projet susceptible d'être éligible est :

1 - Aménagement PAVE rue du Centre et rue du Cimetière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le projet précité,

Décide de solliciter le concours de l'Etat et arrêté les modalités de financement suivantes :

D.E.T.R.
POUR L'ANNEE 2020

202002

ORIGINE DES FINANCEMENTS	MONTANT H.T.
Maître d'ouvrage	27 740 €
DETR	10 060 €
Autre public CCHS	12 500 €
TOTAL	50 300 €

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2020.

Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours et l'inscription des dépenses en section d'investissement.

Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Adopté à l'unanimité